

Les personnels du collège Lavoisier réunis en assemblée générale

Avec l'appui de leurs sections locales d'établissement Snes FSU, CGT Education et Sgen Cfdt

A Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education nationale,  
Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil,  
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,  
Monsieur le Président de la République,  
S/c de Monsieur le Principal

Pantin, le 21 avril 2020

Messieurs,

Comme vous le savez, nous, personnels de l'éducation, sommes pleinement engagé.e.s dans nos missions éducatives. Malgré de nombreuses difficultés, et dans une situation inédite, nous avons fait au mieux, dès le début du confinement, pour maintenir un lien humain, culturel et intellectuel avec nos élèves et leurs familles.

Cependant, nous exprimons notre grande incompréhension devant la décision prise par M. le président le 13 avril annonçant la réouverture progressive des écoles, collèges, lycées à compter du 11 mai. Un établissement scolaire est un lieu collectif surpeuplé. Comment respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque élève dans nos salles ? Comment désinfecter les salles entre chaque cours ? Comment expliquer que les bars et restaurants restent fermés, alors qu'on envisage de rouvrir les cantines scolaires ?

Les réponses que M. le ministre Jean-Michel Blanquer a apportées ne sont pas de nature à nous rassurer. La rentrée se ferait en trois étapes : d'abord les grandes sections, CP et CM2 ; puis les collèges et lycées le 18 mai ; et l'ensemble des classes le 25 mai. Mais aucune annonce n'est faite sur la protection des personnels et des usagers de l'école.

L'Inserm ou encore l'ordre des médecins alertent sur les dangers d'une réouverture précoce des établissements scolaires craignant une seconde vague de contaminations à laquelle notre système de santé ne pourrait faire face actuellement et le CHSCT ministériel préconise le dépistage systématique des élèves et des personnels comme préalable à toute reprise d'activité.

Nous rappelons que plusieurs pays comme l'Espagne, l'Italie, le Portugal, le Québec, l'Etat de New York, ont d'ores et déjà abandonné l'idée de rouvrir les établissements scolaires en mai, et ont parfois même choisi de ne pas reprendre les cours avant septembre. Le Japon qui avait fait le choix de rouvrir partiellement ses écoles le 6 avril a dû les fermer à nouveau devant l'afflux de nouveaux cas de Covid19.

Si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, nous refuserons de nous mettre en danger en retournant dans nos établissements et de mettre en danger nos élèves, leurs familles, nos familles. L'éducation nationale ne saurait être le laboratoire géant d'un déconfinement mal préparé.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, solennellement, de renoncer à la décision de rouvrir les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai, décision qui risquerait d'entraîner une véritable catastrophe sanitaire pour l'ensemble de la population. Pour nous, comme pour nos organisations syndicales, les conditions suivantes doivent être réunies pour pouvoir envisager une réouverture de nos établissements :

- Un avis convergent des instances scientifiques et médicales, indiquant que la situation épidémiologique ne s'oppose pas à la réouverture des établissements scolaires,
- Une réponse du ministère de l'éducation aux observations et demandes faites par le CHSCT ministériel du 3 avril dernier, et la tenue du groupe de travail demandé par les représentants des personnels,
- La mise à disposition d'un nombre suffisant de tests, de masques FFP2, et de produits désinfectants pour permettre de réduire au niveau le plus faible possible les risques de contagion,
- La mise en place de mesures qui permettent de faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Dans le cas contraire, si une réouverture de nos établissements se faisait avant que ces conditions sanitaires minimales soient garanties, nous nous verrions dans l'obligation d'exercer notre droit de retrait.

Nous serons par ailleurs particulièrement vigilant.e.s sur la situation des personnels les plus fragiles et les plus précaires (contractuel.le.s, agent.e.s, AED, AESH) et les conditions de leur retour dans les établissements et de leur réemploi. Le principe de précaution doit s'appliquer à toutes et à tous de la même manière. Nous pensons en particulier aux agent.e.s d'entretien dont le travail dans ce cadre serait excessivement lourd et mettrait la santé en danger.

Nous demandons en parallèle que, dans ces conditions, les collègues contractuel.le.s admissibles aux concours internes soient placé.e.s en position de stagiaires à la rentrée 2020 et puissent bénéficier de la même formation que les lauréat-es des concours externes.

La période qui vient doit justement servir à préparer un plan sérieux de reprise, basé sur les études de la communauté scientifique, avec tous les moyens sanitaires nécessaires à sa mise en œuvre. Le caractère spécifique de la Seine-Saint-Denis et d'autres territoires abandonnés doit notamment être pris en compte. Notre département paye un lourd tribut dans ce contexte de pandémie parce qu'il est l'un des plus pauvres, que les services hospitaliers y sont insuffisants, que les travailleurs pauvres de Seine Saint Denis sont pour beaucoup ceux qui continuent actuellement à travailler ou encore que la promiscuité dans les logements favorise l'apparition de clusters familiaux. Attention cependant, si la situation locale est à prendre en compte, le gouvernement ne peut totalement se décharger de ses responsabilités en laissant les collectivités locales et les chef.fe.s d'établissement prendre seul.e.s la responsabilité du choix des mesures dédiées à la réouverture des établissements scolaires.

Nous sommes bien entendu sensibles à l'argument sur les inégalités sociales et scolaires, nous connaissons bien les difficultés rencontrées par nos élèves et leur famille, mais vous n'êtes pas sans savoir, puisque vous y avez directement contribué, qu'elles sont le fait des politiques menées par les gouvernements successifs et qu'elles ne sont pas apparues avec le Covid19. Elles ne peuvent être utilisées pour vous dispenser de votre obligation de garantir la santé des personnels, des élèves et de leurs familles lorsque les établissements rouvriront.

De plus, puisque le décrochage des élèves et la fracture sociale et scolaire semblent être enfin au cœur des préoccupations gouvernementales, il est temps de suspendre les nombreuses suppressions de postes, fermetures de classes, baisses de moyens horaires, qui sont prévues à la rentrée prochaine dans l'Education Nationale. Nous vous rappelons qu'au collège Lavoisier nous restons dans l'attente de l'ouverture de trois divisions manquantes dans notre DHG. Nous n'accepterons pas de classes « bondées » à 28 élèves à la rentrée prochaine, contre 26 cette année ou encore 24 il y a 5 ans.

Pour finir, mobilisé.e.s depuis le début du confinement auprès de nos élèves et de leur famille, nous nous étonnons que Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil ait attendu le lundi 20 avril pour s'adresser enfin aux personnels de l'académie et saluer leur engagement.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre plus sincère attachement au service public d'éducation.

Les personnels du collège réunis en assemblée générale